

Rapport annuel d'activité de la CLE et du SAGE du bassin versant du Loir

Année 2016

Approuvé par la CLE le 08/03/2017 à Vaas

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE	2
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU	7
3. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION.....	9
4. LES AVIS DE LA CLE	11
5. ACTIONS DE COMMUNICATION	13
6. DEMARCHES OPERATIONNELLES.....	15
7. BUDGETS ET FINANCEMENTS	18
8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES.....	18

Contact :

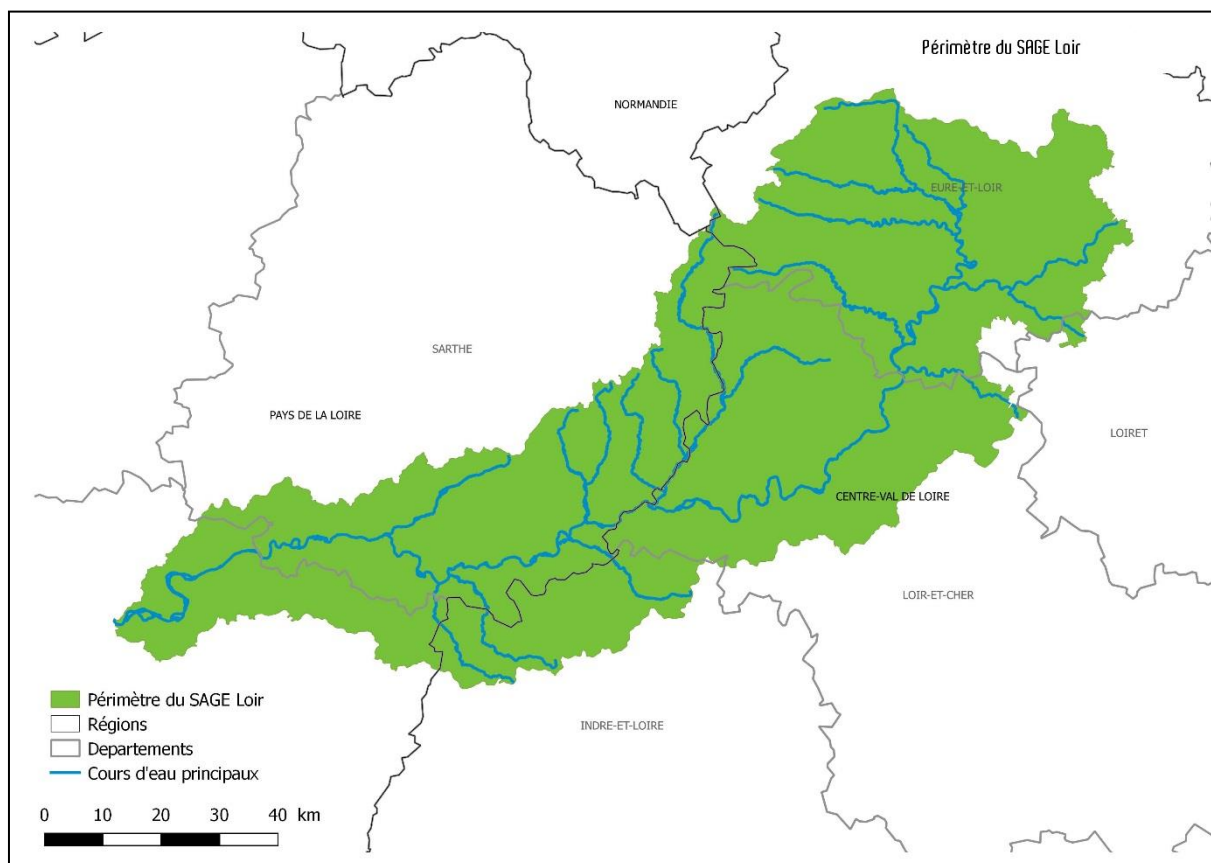


Commission locale de l'eau du SAGE Loir
Cité administrative (Bâtiment M)
15 bis rue Dupetit-Thouars
49 047 ANGERS CEDEX
Tel : 02 41 86 63 16
Fax : 02 41 86 64 53
Mail : contact@sage-loir.fr

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1. LE BASSIN VERSANT DU LOIR

Le périmètre du SAGE du bassin versant du Loir a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2003. Il s'étend sur un territoire de 7 160 km² et inclut pour partie, trois régions (Pays-de-la-Loire, Centre-Val de Loire et Normandie), sept départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, Maine-et-Loire, Loiret et Orne). Afin d'intégrer les nouveaux regroupements de communes, un arrêté modificatif a été signé le 8 février 2016 portant le nombre de communes à 420 (au lieu de 445 initialement).



Le SAGE du bassin versant du Loir présente la particularité de se superposer sur 21% de sa superficie avec le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés.

On dénombre sur le territoire du SAGE Loir au titre de la Directive Cadre sur l'Eau :

- 14 masses d'eau « Cours d'eau »,
- 3 masses d'eau « cours d'eau moyen »,
- 53 masses d'eau « très Petits Cours d'Eau »,
- 8 masses d'eau souterraines,
- 1 masse d'eau plan d'eau (MEFM).

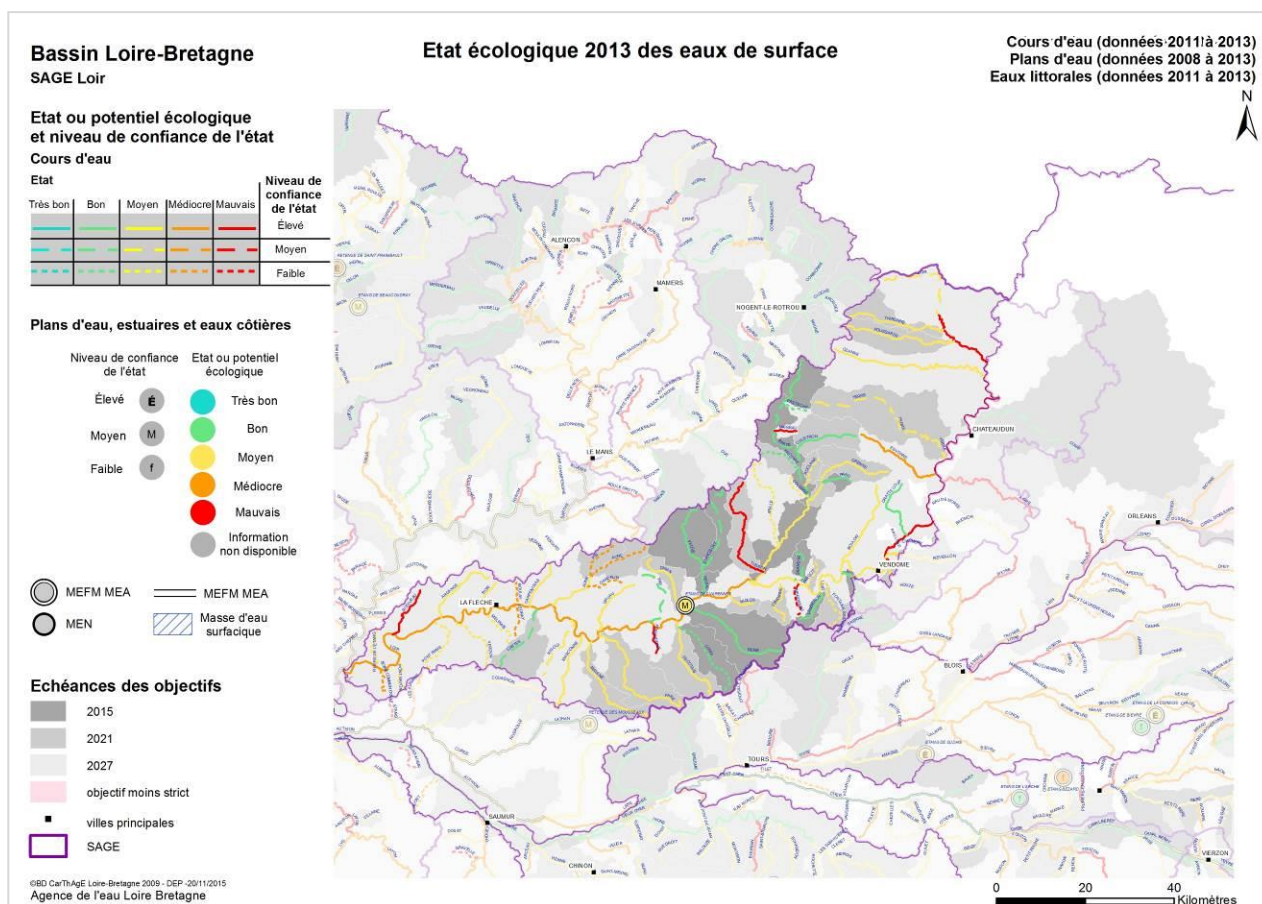
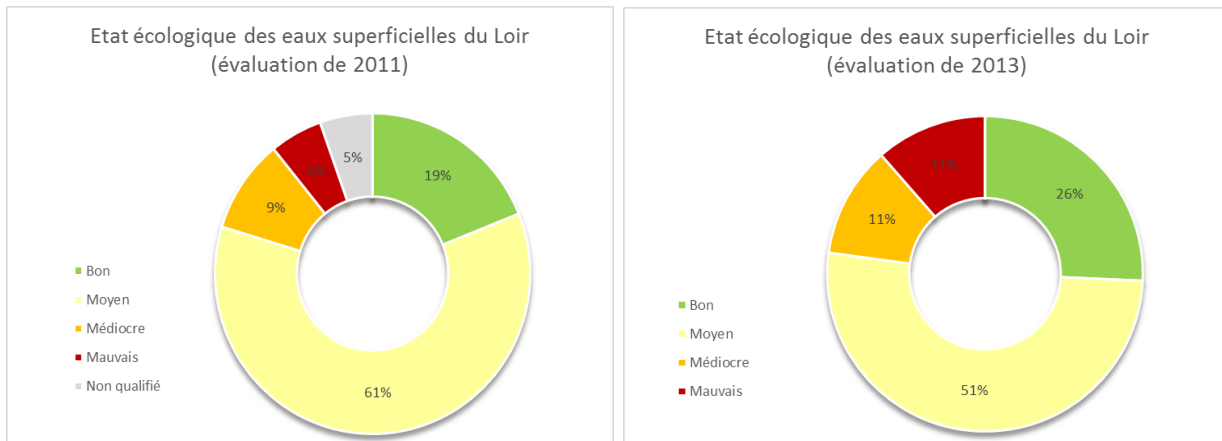


Figure 1 : Etat écologique 2013 des eaux de surface – source : AELB

Selon la dernière évaluation en date de 2013, 18 masses d'eau cours d'eau seraient en bon état et 52 masses d'eau en état moins que bon (36 : moyen, 8 : médiocre ; 8 : mauvais). Si les objectifs 2015 apparaissent globalement tenus (seule 1 masse d'eau en non respect des objectifs), il convient de préciser que 16 masses d'eau ont fait l'objet d'un report d'échéance à 2021 voire 2027. L'évaluation détaillée masses d'eau par masses d'eau est disponible en annexe 1.

Evaluation de l'état DCE	Masses d'eau à objectif bon état 2015		Masses d'eau à objectif bon état 2021		Masses d'eau à objectif bon état 2027	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Très bon	0	0%	0	0%	0	0%
Bon	12	92%	3	13%	3	9%
Moyen	1	8%	16	70%	19	56%
Médiocre	0	0%	2	9%	6	18%
Mauvais	0	0%	2	9%	6	18%
Non qualifié	0	0%	0	0%	0	0%
total	13	100%	23	100%	34	100%

Figure 2 : Evaluation de l'état des masses d'eau cours d'eau (synthèse)



Les principales nappes existantes sur le territoire du SAGE sont celles du Cénomaniens, du Séno-Turonien et la nappe de Beauce. Leurs potentialités varient en fonction de facteurs propres à chaque aquifère. Un certain nombre de masses d'eau souterraines doivent améliorer leur état chimique au regard des pesticides et des nitrates. Plusieurs nappes présentent une tendance à la dégradation concernant le paramètre nitrates (Séno-turonien, Calcaires libres de Beauce) ou les pesticides (calcaires lacustres de Touraine). La nappe du Cénomaniens, majoritairement captive, reste en mauvais état quantitatif.

Masses d'eau souterraines	Code	Échéance bon état	Etat quantitatif	Etat chimique	
				Nitrates	Pesticides
Sables et grès du Cénomaniens	FRGG080	2021	Médiocre	Bon	Bon
Craie du Séno-Turonien Touraine Nord	FRGG088	2027	Bon	Bon	Médiocre
Craie du Séno-Turonien unité du Loir	FRGG090	2027	Bon	Médiocre	Médiocre
Calcaires tertiaires libres de Beauce	FRGG092	2021 (quantitatif) 2027 (chimique)	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine	FRGG095	2027	Bon	Médiocre	Médiocre
Alluvions Loir	FRGG111	2015	Bon	Bon	Bon
Calcaires du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain	FRGG120	2015	Bon	Bon	Bon
Marnes du Callovien Sarthois	FRGG121	2015	Bon	Bon	Bon

Figure 3 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines

Etat et objectifs chimiques



Figure 4 : Etat chimique 2013 des eaux superficielles – source : AELB

1.2. CONCERTATION ET ORGANISATION INTERNE

La Commission Locale de l'Eau a été instituée par arrêté inter-préfectoral du 8 novembre 2004. Elle est composée de **76 membres titulaires** dont 39 représentants des élus, 19 représentants des usagers et 18 représentants de l'Etat et de ses établissements publics. Sa composition a été révisée par arrêté préfectoral 4 juillet 2016. Elle devrait être entièrement renouvelée au premier semestre 2017.

M. Adrien DENIS, maire de Denezé-sous-le-Lude, est Président de la CLE depuis le 16 juin 2015.



Figure 5 : instances de travail et de concertation du SAGE Loir

La Commission Locale de l'Eau, dépourvue de personnalité juridique, a désigné l'Établissement public Loire (EPL) comme structure porteuse de la procédure. En tant que structure opérationnelle, l'Établissement public Loire assure l'animation, le secrétariat administratif et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

En 2016, l'animation du SAGE Loir est assurée par un animateur à temps complet basé à Angers. Il bénéficie par ailleurs de l'appui d'une secrétaire partagée entre les différents SAGE portés par l'Établissement (soit 0.1 ETP) et d'une SIGiste (0.25 ETP).

1.3. AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le SAGE Loir a été adopté par arrêté inter-préfectoral du 25 septembre 2015. L'année 2016 constituait ainsi la première année de mise en œuvre du SAGE.

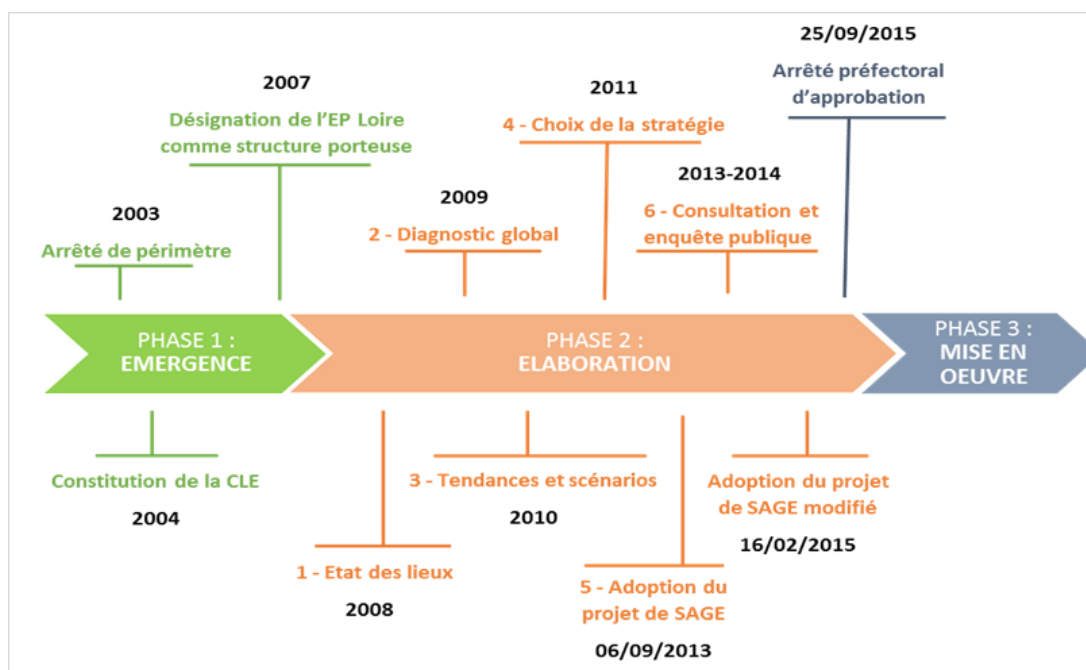


Figure 6 : avancement de l'élaboration du SAGE Loir

1.4. LES ENJEUX DE L'EAU IDENTIFIES SUR LE BASSIN DU LOIR

La Commission Locale de l'Eau a retenu sept enjeux auxquels le SAGE doit répondre en vue d'atteindre le bon état des eaux dans les années à venir :

	Enjeux retenus par la Commission Locale de l'Eau
1	Organisation de la maîtrise d'ouvrage et portage du SAGE
	Qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité)
	Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines <i>Nitrates, pesticides, eutrophisation du Loir, substances émergentes</i>

2	Sécurisation de l'alimentation en eau potable
	Connaissance, préservation et valorisation des zones humides
	Inondations
	Gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU

En 2016, 15 réunions ont été organisées à l'initiative de la CLE :

- 1 Commission Locale de l'Eau ;
- 4 Bureau ;
- 2 Réunion de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- 4 Comités de suivi de l'étude gestion quantitative ;
- 1 Groupe de travail sur la gestion coordonnée des vannages ;
- 2 journées d'information/sensibilisation sur
 - o La « Réduction de l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics »,
 - o La « Connaissance des fonctionnalités des cours d'eau et exemples de restaurations ».

Type de réunion	Date et lieu	Nombre de participants	Taux de participation global	Taux de participation par collège des élus (39 membres)	Taux de participation par collège des usagers (21 membres)	Taux de participation par collège des services de l'Etat (18 membres)
CLE (78 membres)	11/05/2016 à Lunay	26	33%	28%	43%	33%
Bureau (25 membres)	03/02/2016 à Vaas	18	72%	-	-	-
	24/03/2016 à Danzé	13	52%	-	-	-
	15/09/2016 à Alluyes	15	60%	-	-	-
	07/12/2016 à Château-du-Loir	17	68%	-	-	-

Figure 7 : Synthèse de la participation aux réunions de CLE et Bureau

⊕ Commission Locale de l'Eau

1. Le 11 mai 2016, à Lunay

- i. Points d'informations ;
- ii. Adoption du rapport d'activité de la CLE ;
- iii. Avis sur le projet de déviation d'Illiers-Combray ;
- iv. Bilan de l'enquête Eau à destination des collectivités ;
- v. Information et échange sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

⊕ **Bureau de la CLE**

En 2016, le bureau de la CLE s'est réuni à quatre reprises.

1. Le 3 février, à Vaas

- i. Informations générales ;
- ii. Contrat territorial des Basses Vallées Angevines – demande d'avis sur la DIG ;
- iii. Instruction des appels à projets du CRBV Loir 2016–2018 ;
- iv. Dossiers d'autorisations loi sur l'eau (pour avis) :
 - a. Renouvellement d'autorisation d'exploitation de carrière ;
 - b. Forage d'irrigation sur la commune de Voves.

2. Le 24 mars, à Danzé

- i. Informations générales ;
- ii. Présentation du rapport d'activité de la CLE ;
- iii. Avis sur le volet pollutions diffuses du contrat territorial Loir médian ;
- iv. Avis sur les dossiers d'autorisations loi sur l'eau :
 - a. Sondages géothermiques profonds – Géoperche (La Ville-aux-Clercs) ;
 - b. Forage d'irrigation sur la commune de Moriers.
- v. Validation du dossier final CRBV Loir.

3. Le 15 septembre, à Alluyes

- i. Informations générales ;
- ii. Avis sur l'organisation GEMAPI (consultation de la DDT 72) ;
- iii. Avis sur le contrat territorial du captage AEP des Prés-Nollets (Bonneval) ;
- iv. Avis sur le contrat territorial milieux aquatiques du Long et de la Dême ;
- v. Avis sur le projet de restauration écologique de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre.

4. Le 7 décembre, à Château-du-Loir

- i. Point d'informations ;
- ii. Autorisation unique de prélèvement – OUGC Beauce Centrale (28 et 45) ;
- iii. Projet de retenue collinaire (Saint-Jean-Froidmentel) ;
- iv. Avancement des réflexions sur la gestion coordonnée des vannages.

3. AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

5.1. REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DU SAGE

⊕ **Mobilisation des porteurs de projets**

La cellule d'animation intervient à la demande des acteurs locaux pour informer et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau.

- le 30 juin 2016 (Mayet) : intervention du Président et de l'animateurs de la CLE lors d'une réunion GEMAPI initiée par la DDT 72 à l'attention des élus des EPCI et syndicat du Loir (présentation de l'état des lieux et préconisations de la CLE en matière de structuration) ;
- le 19 septembre 2016 (La Flèche) : réunion de mobilisation de la maîtrise d'ouvrage sur le secteur Loir-Aune-Maulne initiée par la CLE ;
- le 15 novembre 2016 (Ecommoy) : intervention de l'animateur de la CLE à la demande de la CC Orée de Bercé Belinois afin de présenter les évolutions liées à la GEMAPI.

A la demande de la CLE, ce travail d'impulsion et d'appui à la structuration des maîtrises d'ouvrage locales sera poursuivi en 2017.

⊕ **Les commissions et groupes de travail**

- La commission communication n'a pas été réunie au cours de l'année 2016. Un point régulier sur l'avancement du volet communication était toutefois réalisé en Bureau de CLE.
- Essentiellement composé de techniciens et acteurs compétents, les groupes techniques sont mobilisés selon les besoins sur des thématiques spécifiques :
 - Le groupe de travail « gestion quantitative » a été réuni à 4 reprises en 2016 afin d'assurer un suivi de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant et de détermination de volumes prélevables engagée le 22 décembre 2015. Il était élargi au Bureau pour les deux premières réunions.
 - Le groupe de travail « gestion coordonnée des vannages » a été réuni pour la première fois le 25 mai 2016 à la Chartre-sur-le-Loir. Ces réflexions, qui répondent à une préoccupation forte des acteurs locaux, devraient aboutir à la rédaction d'une charte de gestion coordonnée des ouvrages sur l'axe Loir.

⊕ **Les réunions thématiques**

Afin de créer un temps d'échange et de partage d'expérience entre acteurs du territoire (élus, techniciens, usagers...), la Commission Locale de l'Eau organise chaque année une ou plusieurs journées d'échanges sur une thématique spécifique.

- Le 21 juin 2016 à Mondoubleau (41), la journée de formation et d'échange sur les fonctionnalités des cours d'eau et les enjeux de gestion associés a mobilisé 50 personnes. Cette rencontre était organisée avec l'appui du CPIE Val de Gartempe dans le cadre de l'animation du réseau des Techniciens et Médiateurs de Rivières (TMR) en région Centre-Val-de-Loire. Plus d'informations sur : <http://www.sage-loir.fr/?p=2202>.

Les échanges se sont poursuivis l'après-midi avec la visite de deux sites ayant fait l'objet de travaux de restauration :

- Restauration de la continuité écologique sur le site de la Bonde à Mondoubleau par le Syndicat de la Grenne (41) ;
- Renaturation et restauration hydromorphologique de l'Yerre à Arrou par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir en Eure-et-Loir (SMAR Loir 28) ;



Les retours sur cette journée sont globalement positifs avec un intérêt accru pour la partie retour d'expérience sur le terrain. Le Bureau de la CLE a proposé de renouveler cette démarche sur d'autres secteurs du bassin versant.

5.2. AUTRES REUNIONS

En complément des réunions ou rencontres initiées par la CLE, l'animateur du SAGE Loir a également participé à 34 réunions organisées par des instances partenaires (services de l'Etat, associations, collectivités, acteurs socio-professionnels...).

⊕ Réunions locales

- Contrats territoriaux milieux aquatiques : Comité de pilotage (CoPil) et comités techniques Loir amont, Loir médian, Loir en Sarthe, Basses Vallées Angevines... ;
- Contrats territoriaux pollutions diffuses : COPIL Ozanne et Boulon ;
- Etudes continuité écologique : Loir en Maine-et-Loire ; Loir amont ; Loir médian ;
- Etudes d'inventaires des zones humides : CC Pays Calaisien, CC du Loir, CC du Pays fléchois.

⊕ Réunions départementales

- Cartographies départementales des cours d'eau (DDT 72, 37, 28) ;
- PAOT 72
- Réunions d'informations sur la GEMAPI (DDT 72) ;

⊕ Réunions régionales, de bassin ou nationales

- Réunion des présidents de CLE (Ep Loire) ;
- Réunion régionale des animateurs SAGE (DREAL Pays-de-la-Loire) ;
- Comités de gestion de la Nappe de Beauce et du Cénomaniens.

⊕ Réseaux, colloques, formations

- Formations : Q-GIS ; Lyxea Eau et Milieux (EP Loire) ;
- Réseau des animateurs de SAGE de l'Etablissement public Loire ;
- Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau) ;
- Réseau des animateurs de SAGE de la délégation Anjou-Maine (Agence de l'eau) ;

4. LES AVIS DE LA CLE : dossiers d'autorisation – nomenclature EAU

En 2016, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été destinataire de 47 dossiers de demandes d'autorisation ou de déclaration au titre de la nomenclature EAU (Art. R214-10 du code de l'environnement - LEMA¹). A cela s'ajoute, 4 consultations relatives à des contrats territoriaux, 1 consultation sur dossier ICPE et 1 consultation de la DDT 72 sur la mise en œuvre de la GEMAPI.

Le détail des dossiers transmis à la CLE est le suivant :

Référence rubrique		Objet	Avis transmis en 2016	Dont demande d'avis CLE
Prélèvements	1.1.1.0	Sondages, forages	7	2
	1.1.2.0	Prélèvements souterrains	8	4
	1.2.1.0	Prélèvements superficiels	2	
	1.3.1.0	Prélèvements en ZRE	2	2
Rejets	2.1.1.0	Epurations des eaux	5	
	2.1.3.0	Epannage des boues (eaux usées)	8	
	2.1.5.0	Rejets d'eaux pluviales	6	1
	2.2.3.0	Rejets polluants dans les eaux de surface	1	
Milieux	3.1.2.0	Modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau	3	1
	3.2.2.0	IOTA en lit majeur	1	
	3.2.3.0	Création de plan d'eau	1	1
	3.2.7.0	Pisciculture d'eau douce	1	
	3.3.2.0	Drainage	1	
Autres		ICPE - Rubrique 2510-1	1	1
		Contrat territorial milieux aquatiques	2	2
		Contrat territorial pollutions diffuses	1	1
		Contrat territorial captage AEP	1	1
		Consultation GEMAPI	1	1

En définitive, la Commission Locale de l'Eau a émis 14 avis au cours de cette année. Le tableau suivant fait la synthèse de ces avis :

Date consultation	Transmis par	Objet	Porteur de projet	AVIS	Suivi
-------------------	--------------	-------	-------------------	------	-------

¹ LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

06/01/2016	DDT 28	Renouvellement d'autorisation d'exploitation de carrières - commune de Montigné les Rairies	Sce Terre cuite Cailleau	Favorable	Validation Bureau : 03/02/2016 Transmission avis : 08/02/2016
18/01/2016	DDT 28	Exploitation d'un forage d'irrigation à Villarceaux - commune de Voves	EARL Vauventrier	Renvoi vers SAGE Nappe de Beauce	Validation Bureau : 03/02/2016 Transmission avis : 08/02/2016
20/01/2016	DDT 49	DIG du programme de restauration des Basses vallées Angevines (CTMA)	Angers Loire Métropole CD 49	Favorable	Validation Bureau : 03/02/2016 Transmission avis : 08/02/2016
24/02/2016	Comité de Bassin Loire-Bretagne	Volet pollutions diffuses du contrat territorial Loir médian	SieraVL	Favorable	Validation Bureau : 24/03/2016 Transmission avis : 04/04/2016
24/02/2016	DDT 28	Exploitation d'un forage d'irrigation sur la commune de Moriers	SCEA Lefevre	Renvoi vers SAGE Nappe de Beauce	Validation Bureau : 24/03/2016 Transmission avis : 25/03/2016
24/02/2016	DDT 41	Projet de sondage géothermique profond "géoperche" - la Ville aux Clercs	Commune de la Ville-aux-Clercs	Favorable avec recommandations	Validation Bureau : 24/03/2016 Transmission avis : 25/03/2016
14/04/2016	DDT 28	Gestion des eaux pluviales de la déviation d'Illiers-Combray	CD 28	Favorable avec réserve	Validation CLE : 11/05/2016 Transmission avis : 19/05/2016
25/05/2016	DDT 28	Prélèvement agricole sur la commune de Theuville		Réputé favorable	Délais d'instruction insuffisants
08/06/2016	DDT 28	Demande de prélèvement en eau souterraine - EARL La Chaumelle - Oucques	EARL La Chaumelle	Réputé favorable	Délais d'instruction insuffisants
16/06/2016	DDT 37	DIG des travaux de restauration du Long et de la Dême	CC du Racan	Favorable avec recommandations	Validation Bureau : 15/09/2016 Transmission avis : 22/09/2016
16/08/2016	DDT 28	Restauration de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre (DIG)	SMAR Loir 28	Favorable	Validation Bureau : 15/09/2016 Transmission avis : 05/10/2016

19/07/2016	Préfecture 72	Consultation sur la proposition d'organisation GEMAPI	-	Favorable	Validation Bureau : 15/09/2016 Transmission avis : 05/10/2016
03/08/2016	Comité de Bassin Loire-Bretagne	Programme d'actions du captage des Prés-Nollets - Bonneval	CC du Bonnevalais	Favorable avec remarques	Validation Bureau : 15/09/2016 Transmission avis : 05/10/2016
18/10/2016	DDT 28	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement en Beauce Centrale 28	OUGC Beauce Centrale	Favorable	Validation Bureau : 07/12/2016 Transmission avis : 09/12/2016
18/10/2016	DDT 45	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement en Beauce Centrale 45	OUGC Beauce Centrale	Favorable	Validation Bureau : 07/12/2016 Transmission avis : 09/12/2016
08/11/2016	DDT 41	Création d'une retenue collinaire sur la commune de Saint-Jean-Froidmentel	M. Lewis William	Favorable avec recommandations	Validation Bureau : 07/12/2016 Transmission avis : 09/12/2016

Figure 8 : Avis émis par la CLE en 2016

5. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication du SAGE Loir sont menées en cohérence avec le plan de communication pluriannuel adopté par le Bureau au commencement de la phase de mise en œuvre.



A cet effet, la Commission Local de l'Eau peut s'appuyer sur plusieurs outils :

- La diffusion d'une lettre numérique dans le but de communiquer sur l'actualité du SAGE et valoriser les actions des maîtres d'ouvrages locaux (2 lettres en 2016) ;
- La diffusion de communiqués de presse à l'occasion des séances plénières de la CLE ou de rencontres thématiques ;
- La poursuite de l'alimentation et de la mise à jour du site internet du SAGE Loir (www.sage-loir.fr).

N°	Date d'envoi	Contenu	Destinataires	Délivrés	Taux d'ouverture	Taux de clics
2	19/01	- Approbation du SAGE Loir - Retour sur la journée pesticides de Durtal - Lancement de l'enquête Eau - Adoption du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne - Restauration de l'Escotais - Restauration de l'Yerre à Arrou - Fusion SieraVL / Réveillon - Restauration continuité écologique sur l'Aune	622	614	30%	7%
3	04/11	- Signature du CRBV - Signature du CT Loir médian - Gestion des eaux pluviales (guide EP Loire) - Formation des élus - Actions pédagogiques et formation - Hub'EAU (http://www.hubeau.fr/) - Lutte contre la Jussie sur le BV Loir	627	611	41%	21%

Figure 9 : Suivi statistique des lettres numériques

Par ailleurs la CLE peut désormais compter sur deux nouveaux supports afin de favoriser l'appropriation du SAGE Loir :

- Un guide de lecture du SAGE à l'attention de l'ensemble des acteurs locaux (élus, usagers, partenaires...). Ce document d'une trentaine de pages permet une première approche synthétique du SAGE et de ses implications.

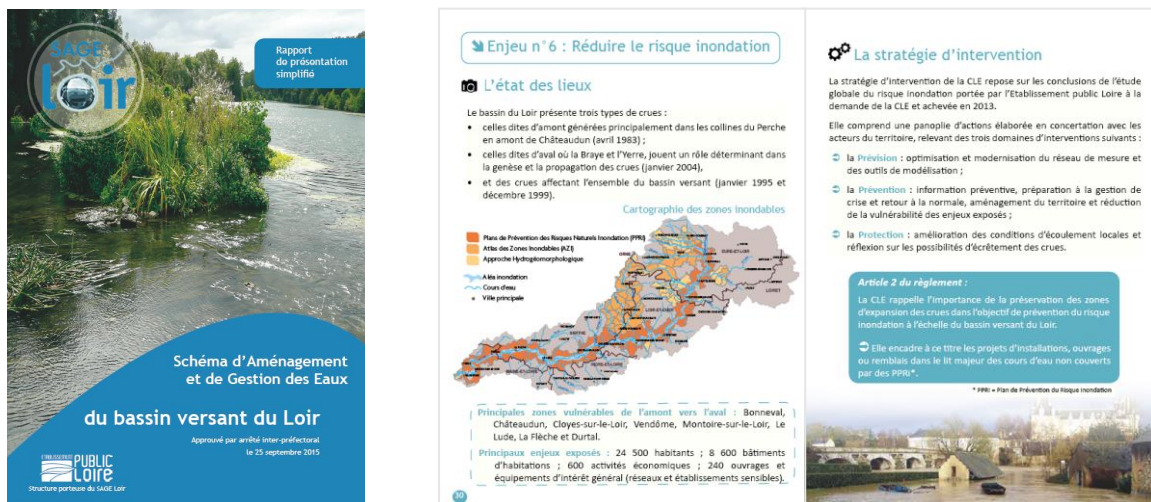


Figure 10 : Extrait du guide de lecture du SAGE

Une exposition itinérante composée de 6 panneaux sur le SAGE Loir et les enjeux de gestion l'eau. Elle sera mise librement à disposition des collectivités et acteurs du bassin versant.

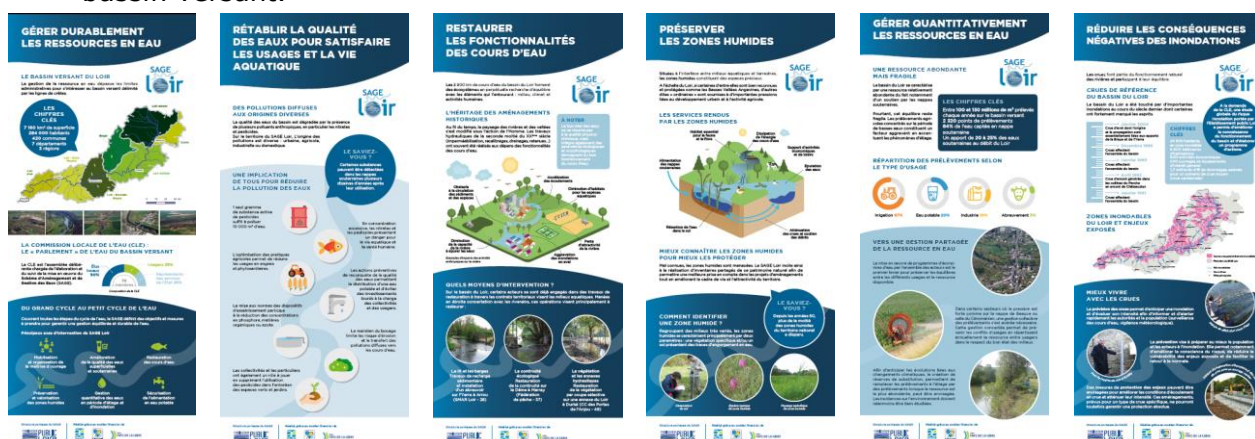


Figure 11 : Exposition itinérante du SAGE Loir

Enfin, la Commission Locale de l'Eau a poursuivi en 2016 sa démarche de sensibilisation sur les problématiques de gestion de la ressource en eau avec l'organisation d'une journée de formation et d'échange sur les fonctionnalités des cours d'eau et les bonnes pratiques de gestion (cf. « Réunions thématiques »).

6. DEMARCHES OPERATIONNELLES

Au-delà de la portée réglementaire du SAGE, il appartient également aux porteurs de projets de s'approprier ce document afin d'engager des actions volontaristes en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Si certaines actions peuvent être engagées individuellement (amélioration de la connaissance, actions préventives ou curatives, sensibilisation...), d'autres nécessitent un engagement collectif. Pour cela, les collectivités peuvent s'appuyer sur des outils contractuels permettant de fédérer les acteurs locaux autour de projets partagés (collectivités, associations, chambres consulaires).



La Commission Locale de l'Eau impulse et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire via notamment l'outil contrat territorial de l'Agence de l'eau et l'outil contrat régional de bassin versant.

6.1. CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

Le contrat territorial est un outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le but d'améliorer ou maintenir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions partagé permettant d'apporter une réponse concrète aux dysfonctionnements constatés localement. Il est conclu pour une période de 5 ans entre les porteurs de projets et les partenaires techniques et financiers.

Contrats territoriaux milieux aquatiques en mise en œuvre :

- CT de l'Aune (portage : syndicat du bassin de l'Aune) pour la période 2011-2016 ;
- CT Loir amont (portage SMAR Loir 28) pour la période 2013-2017 ;
- CT du Loir en Sarthe (portage : CG 72) pour la période 2013-2018 ;
- CT de l'Escotais (portage CC du Racan) pour la période 2014-2019 ;
- CT du Verdun (portage : Syndicat du Verdun) pour la période 2014-2019 ;
- CT des Basses Vallées Angevines (portage : Angers Loire Métropole) pour la période 2015-2020 ;
- CT du Long et de la Dême (portage CC du Racan) pour la période 2016-2021 ;
- CT Loir médian (portage : SIERAVL) pour la période 2016-2021.

Zoom sur la signature du contrat territorial Loir médian :



Les 13 signataires du contrat territorial du Loir médian, piloté par la SieraVL, se sont réunis le 13 septembre dernier à Vendôme afin de signer le lancement de ce premier programme d'actions visant la restauration des cours d'eau et annexes ainsi que la réduction des pollutions diffuses sur le bassin du Boulon.

Ce contrat de près de 10 millions d'euros sur une période de 5 ans porte sur 1000 km de réseau hydrographique. Plus d'informations sur le lien suivant : <http://www.sage-loir.fr/?p=1969>.

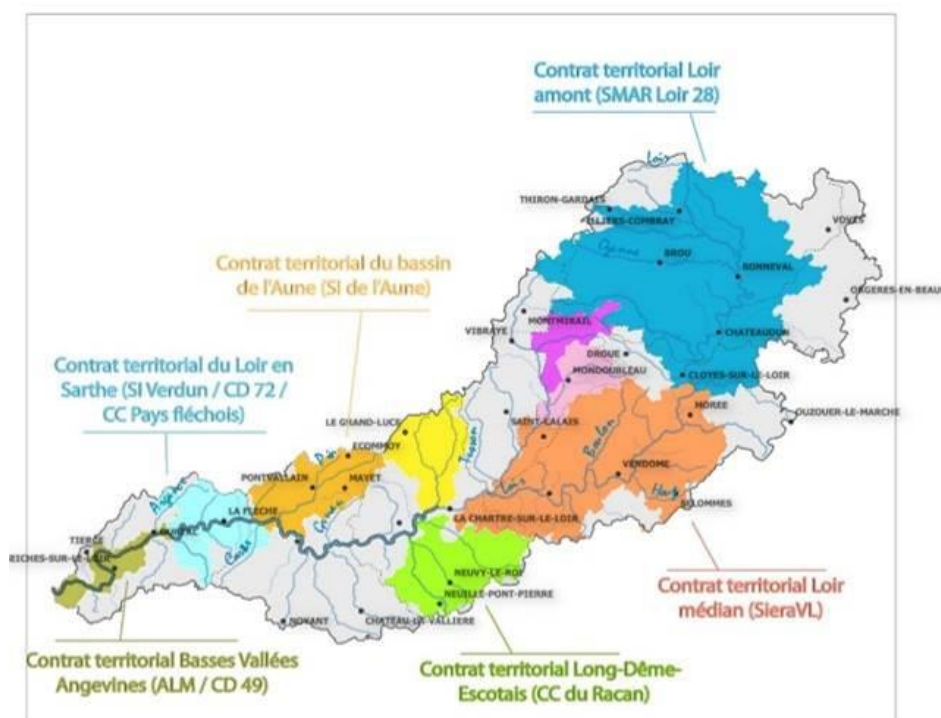


Figure 12 : Contrats territoriaux milieux aquatiques sur le bassin versant du Loir

6.2. CONTRATS TERRITORIAUX POLLUTIONS DIFFUSES

La Commission Locale de l'Eau a identifié plusieurs sous-bassins prioritaires au regard des pressions liées aux pollutions diffuses nitrates et/ou pesticides et du risque d'érosion des sols : Loir amont, Loir médian et Braye. A ce jour, l'intégralité de ces bassins n'est pas couvert par des contrats territoriaux pollutions diffuses, néanmoins des initiatives émergent sur des secteurs localisés (Ozanne, Boulon et captages prioritaires).

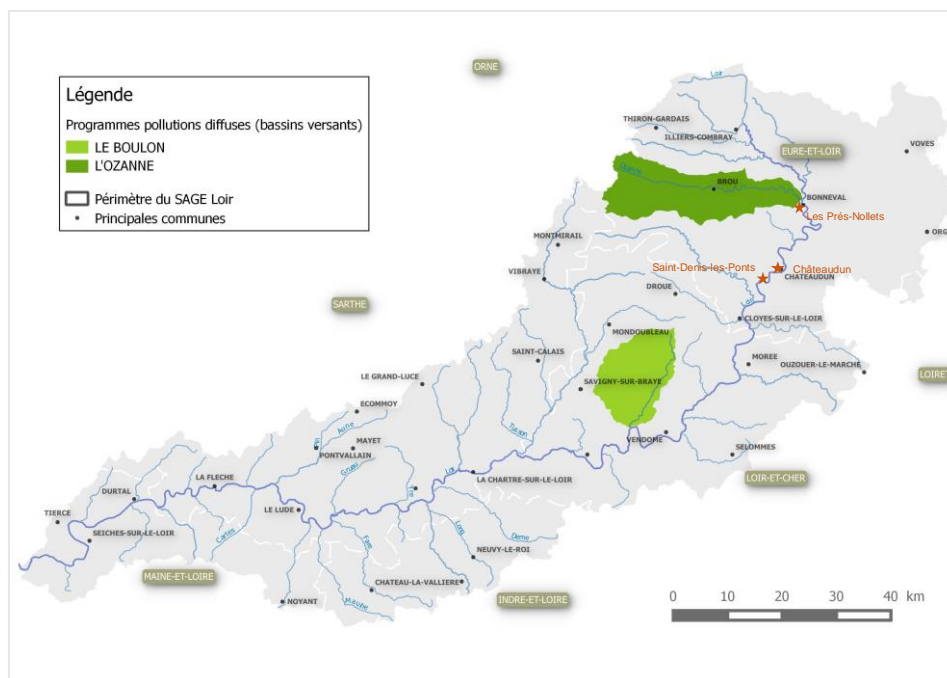


Figure 13 : Contrat territoriaux pollutions diffuses sur le bassin versant du Loir

Contrats territoriaux pollutions diffuses en cours de mise en œuvre :

- CT du bassin versant de l'Ozanne (portage : CA 28) pour la période 2013-2017 ;
- CT du bassin d'alimentation de captage AEP de Saint-Denis-les-Ponts (portage : Syndicat intercommunal) pour la période 2014-2017 ;
- CT du bassin d'alimentation de captage de Châteaudun (portage : ville de Châteaudun) pour la période 2014-2017 ;
- CT Loir médian – secteur Boulon à titre expérimental (portage : SIERAVL et CA 41) pour la période 2016-2021

Le contrat territorial du bassin d'alimentation de captage des Prés-Nollets (portage CC du Bonnevalais – 28) est toujours en instance d'approbation.

6.3. COORDINATION DU CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT LOIR 2016-2021

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil développé par la région Pays-de-la-Loire afin de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages publics ou associatifs qui s'engagent sur le territoire d'un SAGE dans des actions de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Suite à un premier appel à projet, la Commission Locale de l'Eau a élaboré un programme d'actions comprenant 30 actions portées par 19 maîtres d'ouvrages différents (12 études, 5 projets d'animation/communication, 13 projets à visée opérationnelle). Le premier CRBV Loir,

d'un montant de près de 3.7 millions d'euros, a été signé le 12 octobre 2016. La région Pays-de-la-Loire participe à hauteur de 761 597 €, soit 21% du montant total des actions engagées.

L'Établissement public Loire a été désigné par décision de la CLE en date du 16 juin 2015 comme structure « chef de file » du CRBV Loir. A ce titre, il est chargé de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions, de réaliser le suivi administratif des dossiers pour le compte de la région.

7. BUDGETS ET FINANCEMENTS

Dépenses pour l'année 2016

Le budget du SAGE Loir se décompose en trois volets :

- Volet 1 : Animation
- Volet 2 : Communication
- Volet 3 : Etudes

Pour l'année 2016 les **dépenses dites d'animation**, comprenant les frais de fonctionnement (location d'un bureau, frais d'affranchissement, télécommunication, reprographie, transports, logiciels, fournitures administratives) et les salaires et charges de la cellule d'animation, se sont élevées à **64 864.18 € TTC** (salaires et charges = 58 244.75 € + frais de fonctionnement 6 619.43).

Les dépenses de communication se sont élevées à **8 080.22 € TTC**.

Les dépenses liées à l'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources et de détermination de volumes prélevable représentent quant à elles **21 086.60 € TTC** (soit 20% du coût total du marché).

Le montant total des dépenses pour 2016 s'élève donc à 94 031.00 € TTC.

Il est signalé que depuis le début de l'exercice 2016, les Conseils Départementaux ne participent plus au financement du SAGE Loir. Celui-ci est recentré sur les principaux contributeurs que sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Centre-Val-de-Loire et la région Pays-de-la-Loire.

8. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES

8.1. ANALYSE ET BILAN DE L'ACTIVITE 2016

L'année 2016 marquait l'entrée dans la phase de mise en œuvre du SAGE Loir. L'un des principaux enjeux consistait à maintenir la mobilisation des acteurs locaux. Les missions de la CLE ont évolué en conséquence et peuvent être résumés en trois points :

✓ **Faire connaître le SAGE**

En 2016, une attention particulière a été apportée au renforcement de la communication autour du SAGE. Dans les grandes lignes, la stratégie visait notamment à développer une solidarité de bassin et valoriser les premières actions réalisées sur le territoire. Elle s'est traduite par la création de divers supports et l'organisation de journées d'échanges entre acteurs.

✓ **Faire vivre le SAGE**

La mise en œuvre du SAGE repose en grande partie sur la capacité des acteurs du territoire à se mobiliser pour trouver collégialement des solutions permettant de répondre aux objectifs fixés.

A cet effet, la CLE s'implique ainsi dans l'émergence des maîtrises d'ouvrages et assure un appui technique auprès des porteurs de projet déjà engagés dans des programmes de travaux. La signature du CRBV Loir témoigne d'une certaine mobilisation sur le territoire. Ces actions impliquent toutefois une animation importante sur le territoire.

Enfin, la CLE ou sa structure porteuse se sont directement impliqués à travers notamment la signature du CRBV Loir, le lancement de l'étude quantitative Loir et la mobilisation d'un groupe de travail sur la gestion coordonnée des vannages.

✓ **Faire respecter les orientations du SAGE**

Enfin, le respect des orientations du SAGE s'est traduit par l'instruction d'un nombre croissant de projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la nomenclature eau. Dans la mesure du possible, l'ensemble des dossiers soumis à consultation ont été présentés devant le Bureau ou la CLE.

8.2. PERSPECTIVES 2017

Le programme d'intervention du SAGE Loir a été adopté par le Comité Syndical de l'Etablissement public Loir le 7 décembre 2016. Il s'agira principalement de poursuivre les actions engagées lors de la première année de mise en œuvre.

✓ **Animation**

Programme d'intervention 2017	Dispositions SAGE
Préparation et animation de 10 réunions des instances (séance plénière CLE, Bureau, commissions thématiques)	MO.1
Rédaction des projets d'avis sur les dossiers soumis à consultation de la CLE, soit 15 à 20 avis instruits par an	MO.1
Suivi et participation aux réflexions engagées dans le cadre des programmes contractuels en cours ou à venir sur le périmètre du SAGE (soit 2 contrats pollutions diffuses, 3 contrat AEP et 8 contrats milieux aquatiques)	QE.N.1, QE.Pe.1, CE.1
Accompagnement des acteurs locaux pour favoriser la structuration de la maîtrise d'ouvrage notamment dans un contexte de prise de la compétence Gemapi (sous-bv Loir aval, Loir-Aune-Maulne, Loir-Escotais-Veuve, Loir médian, Braye)	MO.6, MO.7
Animation et coordination du contrat régional de bassin versant du Loir en région Pays-de-la-Loire (suivi administratif et technique du programme d'actions)	MO.6, MO.8
Elaboration du tableau de bord du SAGE Loir et suivi de la mise en œuvre du SAGE Loir	MO.3
Rédaction d'une charte de gestion coordonnée des vannages de l'axe Loir et mise en œuvre effective pour l'automne 2017	CE.4

Appui auprès des collectivités engagées dans des études d'inventaire des zones humides à l'échelle intercommunale	ZH.3
Mise en application et suivi de la gestion quantitative de la Nappe de Beauce et du Cénomaniens	GQ.Sout.1, GQ.Sout.2
Participation à des journées d'échange/formation organisées par les partenaires techniques locaux et de bassin (Agence de l'eau, DREAL, DDT, Régions, Départements, Fédérations de pêche, Urbanisme ...)	Approche transversale

✓ **Communication**

Programme d'intervention 2017	Public cible	Calendrier prévisionnel
- Diffusion de deux lettres numériques du SAGE Loir	Elus et techniciens	Mars / septembre
- Elaboration d'un guide pédagogique sur les bonnes pratiques de gestion et d'entretien des cours d'eau	Tout public	Avril
- Organisation d'une journée de formation à destination des élus "Pourquoi et comment restaurer les cours d'eau"	Elus	Juin
- Mise en réseau des acteurs impliqués dans l'éducation à l'environnement et développement de supports spécifiques	Acteurs associatifs	Juin
- Organisation d'une rencontre entre techniciens et animateurs du bassin versant	Techniciens	Septembre
- Organisation d'un concours photo sur la perception de la rivière Loir et de ses affluents		Septembre
- Organisation d'une journée d'échange sur la gestion quantitative et l'adaptation aux changements climatiques	Elus et techniciens	Octobre
- Mise à jour du site internet : www.sage-loir.fr	Tout public	Récurrent

✓ **Etudes**

Programme d'intervention 2017	Dispositions SAGE
Lancement d'une prestation pour la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation sur les relations entre la dynamique naturelle des cours d'eau et le risque inondation	IN.5
Rédaction du cahier des charges relatif à l'étude d'inventaire des zones d'expansion des crues à lancer début 2018	IN.8
Suivi de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant et de détermination des volumes prélevables, puis diffusion et mise en œuvre des conclusions	GQ.Sup.1
Suivi de la prestation, à l'échelle du périmètre du SAGE Loir, engagée par l'EP Loire visant à restituer les connaissances actuelles sur les impacts du changement climatique	Approche transversale

Annexe 1 : Evaluation de l'état écologique des masses d'eau du bassin versant du Loir

Codes utilisés pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique :
Etat écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information ; NQ : non qualifié
 colonnes **Niveau de confiance** = 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé; 0 Non qualifié ; U : inconnu /pas d'information

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2015					
code de la masse d'eau	Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	Actions engagées ou réalisées
FRGR0493	CONIE	2	2	2	2	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0498a	BRAYE MEDIAN	2	2	2	4		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR0498b	BRAYE AVAL	3	3	3	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR0501	VEUVE	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR1074	LONG	2	1		2		CT milieux aquatiques du Long et de la Dême (CC du Racan)
FRGR1086	LANGERON	2	3	2	2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1093	DEME	2	3	2	2		CT milieux aquatiques du Long et de la Dême (CC du Racan)
FRGR1109	BRISSE	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1129	GRAND RI	2	2	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1200	PARC	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1571	ETANGSORT	2	2	2	2		Pas d'actions engagées (Syndicat de la Veuve)
FRGR1572	VEUVE	2	3	2	2	2	Pas d'actions engagées (Syndicat de la Veuve)
FRGR1584	BRAYE AMONT	2	3	2	2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2021					
code de la masse d'eau	Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	Actions engagées ou réalisées
FRGR0495	YERRE	3	2	2	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0496	AIGRE	5	3	5	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0499	COUETRON	2	3	2	2	2	Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR0500a	GRENNE AMONT	3	3	3	3	2	Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR0500b	GRENNE AVAL	3	3	3	4		Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR0502	ESCOTAIS	3	3	2	3		CT milieux aquatiques de l'Escotais (CC du Racan)
FRGR1039	FARE	3	3	3	2	2	Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1057	MAULNE	3	3	3	3		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1067	CARTES	2	2	2	4		CT milieux aquatiques Loir en Sarthe (CEN Pays-de-la-Loire)
FRGR1099	NICLOS	3	3	3	2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1104	FARGOT	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1105	CENDRINE	3	3	3	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1114	DINAN	3	3	3	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1115	FONTAINE DE SASNIERES	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1128	HOUZE	3	2	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1138	REVEILLON	3	3	3	4	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1193	TUSSON	5	3	5	4	2	Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR1201	ROCLANE	3	1		2		Etude préalable réalisées / maîtrise d'ouvrage en cours de structuration
FRGR1226	FRESNAY	2	1	5	4		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours
FRGR1323	FOUSSARDE	3	3	3	4	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)

FRGR1334	THIRONNE	3	3	3	2	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR1567	PIN	4	1		3		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)
FRGR1569	AUNE AMONT	4	1		2		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2027					
code de la masse d'eau	Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	Actions engagées ou réalisées
FRGR1588	LOIR AMONT 1	3	2	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0491	LOIR AMONT 2	5	3	5	2	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28)
FRGR0492a	LOIR MEDIAN 1	5	3	5	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR0492b	LOIR MEDIAN 2	3	3	2	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR0492c	LOIR AVAL	4	3	4	2	2	CT milieux aquatiques Basses Vallées Angevines (ALM / CD 49) Etude restauration continuité écologique du Loir en Maine-et-Loire (CD 49) CT milieux aquatiques du Loir en Sarthe
FRGR0494	OZANNE	3	3	3	3	2	CT milieux aquatiques Loir amont (SMAR Loir 28) CT pollutions diffuses (CA 28)
FRGR0497	BOULON	3	3	2	3	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL) CT pollutions diffuses (SieraVL)
FRGR0503	AUNE AVAL	3	3	3	2		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)
FRGR1019	PONT BAYON	3	1		2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1033	BOIRE DU COMMUN D OULE	4	1		2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-

							Loire
FRGR1059	FILIERE DE L ETANG	3	1		3		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1065	MARCONNE	3	3	3	3		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1069	PERAUDERIE	5	3	5	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1071	VERDUN	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir en Sarthe (SI du Verdun)
FRGR1077	RIS-OUI	3	2	2	3		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1080	PONT RAME	3	1	2	2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Etude préalable réalisée par la CC du Loir / réflexion sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage
FRGR1081	MELINAIS	3	1		2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1088	GRUAU	3	3	3	2		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1090	RODIVEAU	5	3	5	5		Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1094	CARPENTRAS	3	3	3	2		Interventions possible dans le cadre du CT du Loir en Sarthe (CC du Pays Fléchois)
FRGR1095	LEURAY	4	1		3		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1096	BOULAY	4	1		5		Interventions possible dans le cadre du CT du Loir en Sarthe (CC du Pays Fléchois)
FRGR1101	MERDREAU	5	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1110	BOIR	3	3	3	2		Pas d'actions sur les affluents du Loir / Réflexion en cours sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire
FRGR1117	GANDELIN	4	1		2		CT milieux aquatiques du bassin de l'Aune (SIBA)
FRGR1121	YRE	2	2	3	2	2	Pas de maîtrise d'ouvrages
FRGR1123	ARGANCE	3	3	3	3	2	Etude préalable à la restauration morphologique de l'Argance en cours

FRGR1164	BAIGNON	3	1		2		CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1178	GRATTE LOUP	2	3	2	2	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1186	COLONGE	3	1		2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye
FRGR1233	EGVONNE	4	3	4	4	2	CT milieux aquatiques Loir médian (SieraVL)
FRGR1241	MAINEAU	5	3	5	2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye
FRGR1260	BRETECHE	2	1		2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye
FRGR1577	ANILLE	3	1		2		Pas de maîtrise d'ouvrages / mobilisation en cours sur BV Braye



www.sage-loir.fr

**Commission Locale de l'Eau
SAGE du bassin versant du Loir**

Cité administrative (Bâtiment M)

15 bis rue Dupetit-Thouars

49 047 ANGERS Cedex

Tél. : 02 41 86 63 16 / Mail : contact@sage-loir.fr



Le SAGE Loir est porté
par l'Etablissement public Loire
www.eptb-loire.fr

Nos partenaires financiers

